

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire  
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin  
Johanne Fillion  
Lyne Gagnon  
Berthier Fortin  
Roger Vaillancourt  
Serge Fillion

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Joyce Bérubé

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2021-10-181**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-182**

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 septembre 2021 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-183**

#### APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent huit mille cent trente-deux dollars et trente-cinq (108 132.35 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de deux mille deux cent soixante-trois dollars et trente-trois (2 263.33 \$), et les salaires nets payés au montant de treize mille trois cent cinquante-trois dollars et soixante et treize (13 353.73 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent vingt-trois mille sept cent quarante-neuf dollars et quarante et un (123 749.41 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2374 à 2406 du compte bancaire numéro 400058.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2021-10-184**

#### **PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 5 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 5 octobre 2021 à savoir :

#### **DÉPART**

**Régis Desrosiers**

Journalier et opérateur surnuméraire  
de la machinerie municipale

25 septembre 2021

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-185**

#### **PRISE D'ACTE – DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 AOÛT 2021**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2021.

**DE** prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021 avec la même période de l'année financière 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-186**

#### **DEMANDE DE CIRCULATION – CLUB QUAD DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un droit de passage dans le secteur du rang du Renversée vers le village par le Club Quad de la Matanie

**CONSIDÉRANT** le trajet proposé, soit à partir du chemin menant au camping (rang du Renversé) vers :

- Direction la rue Gagnon, vers l'avenue Saint-René-, la rue Dugas (pont couvert) pour rejoindre le sentier se la route de la Montage;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D'**autoriser la circulation selon le trajet proposé. De plus, la circulation devra se faire sur de courte distance et sur l'accotement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **DÉPÔT – DÉCLARATION DE TONNAGE POUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES 2021**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la Déclaration de tonnage pour la Redistribution aux Municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles 2021.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021

#### **DÉPÔT – RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE, L'AUDIT DE L'EAU DE L'AWWA ET DU BILAN DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport 2020 sur la Gestion de l'Eau Potable, l'audit de l'eau de l'AWWA et le bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

#### **DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION – OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – JUILLET 2021 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport mensuel d'exploitation des ouvrages d'assainissement du mois de juillet 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, émis par Nordikeau.

#### **DÉPÔT – RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION – SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE – JUIN ET JUILLET 2021 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports mensuels d'exploitation du suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée pour les mois de juin et juillet 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, émis par Nordikeau.

#### **DÉPÔT – RAPPORTS D'ÉTALONNAGE DES POSTES DE POMPAGE – POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL ET POSTE DE POMPAGE N° 3 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports d'étalonnage du poste de pompage principal et du poste de pompage n° 3 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, émis par Nordikeau.

#### **DÉPÔT – RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES DÉBITMÈTRES - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de vérification de la précision des débitmètres de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, émis par Nordikeau.

2021-10-187

#### **PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT D'APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ – EXERCICE FINANCIER 2021 – OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la réception du budget révisé 2021 de l'Office d'Habitation de la Matanie;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt du budget révisé 2021 de l'Office d'Habitation de la Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-10-188

#### **RÉVISION – SOUMISSION GHD – TRAVAUX DE RÉHABILITATION SUR LA ROUTE DUFOR – SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la soumission de GHD pour la surveillance complète des travaux de réhabilitation sur la route Dufour au montant de huit mille soixante-dix-sept dollars (8 077.00 \$), taxes en sus., présentée au conseil lors de la séance de juin 2021 (résolution 2021-06-110);

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'heures évalué par GHD était insuffisant puisque l'horaire proposé par l'entrepreneur Les Entreprises L. Michaud et Fils a été modifié lors des travaux soit : 80 heures de surveillance au lieu de 48 heures;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**D' la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé à effectuer le paiement à GHD tel que facturé le 29 août 2021 concernant la surveillance des travaux exécutée dans le cadre du projet « Travaux de traitement de surface sur la route Dufour » pour un montant de dix mille six cent cinquante-quatre dollars et cinquante-cinq (10 654.55 \$), taxes en sus.**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021

**DE** transmettre copie de la présente résolution à GHD et à Tetra Tech QI inc.

**QU'**étant donné le nombre d'heures supplémentaires facturées sans autorisation, Monsieur Roger Vaillancourt s'oppose au paiement.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
MONSIEUR ROGER VAILLANCOURT ÉTANT CONTRE**

**2021-10-189**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE SUR LA ROUTE DUFOUR – ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS (1982)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation provisoire des travaux en date du 22 septembre 2021 après la validation que les travaux sont conformes tel que prévu au contrat par GHD;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé à effectuer le paiement du décompte progressif n° 1, daté du 6 août 2021, à Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Travaux de traitement de surface sur la route Dufour » pour un montant de deux cent soixante-sept mille trois cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept (267 345.97 \$) puisqu'un montant représentant cinq pour cent (5 %), soit un montant de douze mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-cinq (12 154.85 \$) est retenu jusqu'à l'acceptation finale des travaux prévus pour le mois de septembre 2022.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) et à Tetra Tech QI inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-190**

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – FRAIS ENCOURUS – MATRICULE 1297-26-5285 – MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN GAGNON**

**CONSIDÉRANT** la demande de changement de zonage de Monsieur Jean-Sébastien Gagnon;

**CONSIDÉRANT** les frais de trois cents dollars plus les frais de publication dans un journal régional encourus lors d'une telle procédure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QU'**un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit à la charge du demandeur.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane assumera les frais de publication ainsi qu'un montant de cinquante dollars (50 \$) pour les frais de dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-191**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 115 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 OCTOBRE 2021 – RÈGLEMENT 2009-06, PLAN ET DEVIS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite emprunter, par billets pour un montant total de cent quinze mille huit cents dollars (115 800 \$) qui sera réalisé le 12 octobre 2021, réparti comme suit :

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NO,</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
<b>2009-06</b>	<b>93 500 \$</b>
<b>2009-06</b>	<b>22 300 \$</b>

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2009-06, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 12 octobre 2021;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	10 800 \$	
2023	10 900 \$	
2024	11 100 \$	
2025	11 300 \$	
2026	11 400 \$	(À payer en 2026)
2026	60 300 \$	(À renouveler)

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 2009-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-10-192

#### RÉSOLUTION – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS – RÈGLEMENTS 2009-06 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

<b>Date d'ouverture :</b>	<b>5 octobre 2021</b>	<b>Nombre de soumissions :</b>	<b>2</b>
<b>Heure d'ouverture :</b>	<b>14 h</b>	<b>Échéance Moyenne :</b>	<b>4 ans et 1 mois</b>
<b>Lieu d'ouverture :</b>	<b>Ministère des Finances du Québec</b>	<b>Date d'émission :</b>	<b>12 octobre 2021</b>
<b>Montant :</b>	<b>115 800 \$</b>		

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datées du 12 octobre 2021, au montant de 115 800 \$.

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1- CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

10 800 \$	2,09000 %	2022
10 900 \$	2,09000 %	2023
11 100 \$	2,09000 %	2024
11 300 \$	2,09000 %	2025
71 700 \$	2,09000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,09000 %

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021**

2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

10 800 \$	0,85000 %	2022
10 900 \$	1,20000 %	2023
11 100 \$	1,50000 %	2024
11 300 \$	1,75000 %	2025
71 700 \$	2,05000 %	2026

Prix : 98,06800

Coût réel : 2,41761 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2021 au montant de 115 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2009-06. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de **cinq (5) ans**.

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvements bancaires préautorisés au détenteur enregistré.

**D'autoriser** le maire Rémi Fortin et la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tous documents jugés utiles ou nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-10-193

**BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – MANDAT POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – TRAVAUX SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – RIRL-2016-415A – GAV67663 – RÉFÉRENCE 42403TT (10BA) – TÉTRA TECH QI INC.**

**CONSIDÉRANT** la confirmation de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2021-09-168 concernant la demande de report des travaux au mois de juin 2022;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire réaliser une étude géotechnique afin d'obtenir les recommandations requises auprès d'un laboratoire afin d'exécuter des travaux de pavage sur un tronçon du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet initial prévoit que le tronçon soit reconstruit avec un traitement de surface double;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type de revêtement n'est pas à l'image du revêtement existant (route pavée) et que la Municipalité désire donc maintenir le même niveau de ces infrastructures actuelles;

**CONSIDÉRANT** les délais pour réaliser l'étude géotechnique, la révision des plans;

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude géotechnique doit être réalisée dès cet automne étant donné que les plans et devis doivent être refaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le rapport du PIIRL datant de 2016 et que des ajustements importants sont nécessaires.

**QUE** les travaux envisagés répondent et soient bien adaptés aux besoins du secteur concerné.

**QU'**une demande de proposition d'un laboratoire doit être envisagée afin que les sondages soient effectués avant la saison froide et que des recommandations soient émises dans leur rapport. De plus, il sera inclus une description des besoins afin que l'étude permette de compléter les plans et devis selon les besoins réels.

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021**

D'accepter l'offre de service de Tetra Tech QI Inc. au montant de mille huit cent cinquante dollars (1 850 \$), taxes en sus pour la préparation d'un plan d'identification des sondages, un résumé des informations et la coordination avec le laboratoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-194**

**XEROX – CHANGEMENT DE PHOTOCOPIEUR ET OFFRES DE SERVICES – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de Matane a un contrat de location et d'entretien pour un photocopieur modèle 7535;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de bases s'élèvent à cent vingt-neuf dollars et deux (129.02 \$) par mois et que le coût d'entretien est de 0.019 \$ par photocopies en noir et de 0.1567 \$ par photocopie couleur pour un coût mensuel de base de deux cent onze dollars et (211,39 \$);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

**QUE** Xerox propose le changement du photocopieur pour le modèle 7836.

**QUE** les frais de bases seront maintenant de cent neuf dollars et quatre-vingt-six (109.86 \$) par mois et que le coût d'entretien sera de 0.0075 \$ par photocopie noire et de 0.057 \$ par photocopie couleur.

**QUE** Xerox s'engage à effectuer l'installation et la programmation des systèmes informatiques pour le fonctionnement du nouveau photocopieur sans frais supplémentaires.

**QUE** Xerox remplace les cartouches pour le photocopieur 7535 que la municipalité possède, en inventaire, par des cartouches pour le photocopieur 7836 sans frais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-195**

**DEMANDE DE DONS – LA RESSOURCE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution financière de l'organisme La Ressource d'Aide aux Personnes Handicapées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane offre un montant de deux cents dollars (200 \$)

**QUE** la Municipalité souhaite un bon succès pour votre campagne de financement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-196**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUELEMENT DE POLICE D'ASSURANCE – FQM ASSURANCE INC. – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** la date d'expiration, soit le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT** la réception de l'avis de renouvellement reçu le 29 septembre 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Joyce Bérubé à effectuer le paiement au montant total de vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et trois (24 598.03 \$) à la Fédération Québécoise des Municipalités Assurances Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021

2021-10-197

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE – REQUÊTE DE CITOYENS – DÉNEIGEMENT D'UN SECTEUR DU CHEMIN DU 12<sup>E</sup>, 13<sup>E</sup> ET 14<sup>E</sup> RANG (SUR UNE DISTANCE DE 1,6 KM) JUSQU'À LA ROUTE DE LA RÉSERVE FAUNIQUE – CHEMINS NON ENTRETENUS À LA CIRCULATION AUTOMOBILE EN PÉRIODE HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Clément Levasseur a présenté une requête écrite en date du 21 septembre 2021, et ce, en son nom et au nom des autres propriétaires des secteurs concernés, pour recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder au déneigement des secteurs du chemin du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km) jusqu'à la route de la Réserve-Faunique;

**CONSIDÉRANT QUE** les secteurs du chemin du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km) visé par la requête d'autorisation de déneigement sont des secteurs de chemin non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité, et ce, en vertu du « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules »;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**autoriser Monsieur Clément Levasseur à procéder ou à faire procéder au déneigement, et ce, aux frais des propriétaires concernés, des secteurs du chemin du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), à Saint-René-de-Matane, secteurs de chemin non entretenus et non ouverts à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**D'**autoriser le déneigement des secteurs du chemin du 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rang (sur une distance de 1,6 km), secteurs de chemin non entretenus en période hivernale par la Municipalité, conditionnellement à ce que soient respectées les exigences émises et décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre Monsieur Clément Levasseur, agissant en son nom et au nom des propriétaires du secteur concerné et la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en vertu du règlement intitulé « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules ».

**D'**exiger que les propriétaires du secteur concerné par la présente requête fournissent une police d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$), en vertu de l'article 4 du règlement numéro 98-09, et ce, avant la signature du protocole d'entente à intervenir.

**D'**autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-10-198

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – PROJET 42003TT \_ ROUTE DE RUISSEAU-GAGNON – GHD CONSULTANTS LTÉE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'approbation pour les soumissions reçues a été faite à Madame Cynthia Ross de Tetra Tech QI inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite attendre la réponse de Madame Ross;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane prendra la décision après la réception de la recommandation de Tetra Tech QI inc.

**QUE** Madame Joyce Bérubé, directrice générale et secrétaire-trésorière convoquera une séance extraordinaire lorsque les recommandations seront reçues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 octobre 2021**

**MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

Monsieur le maire donne un compte rendu de la séance du mois de septembre 2021 de la MRC de la Matanie.

**AFFAIRES NOUVELLES :**

Aucun point ajouté aux affaires nouvelles.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur le maire répond aux questions du public.

**2021-10-199**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 5 octobre 2021, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 28.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Joyce Bérubé**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**